

2007/8540 - DENOMINATION DE LA "PLACE DES ARCHIVES" ET  
MODIFICATION DE LA RUE DUGAS-MONTBEL A LYON  
2E. (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La création de la place des Archives représente, avec le prolongement du tramway, l'une des premières réalisations concrètes du projet Lyon Confluence. Cette place sera un lieu de communication important où s'organiseront, sur un grand plateau piétonnier, les accès à la gare, au tramway, au métro, au parc de stationnement et à la station de taxis.

La place des Archives occupe au sein du projet Lyon Confluence une position particulière. Si elle marque le seuil Nord du quartier de Perrache, elle en devient aussi, par les flux que vont générer les équipements qu'elle dessert, le centre de gravité. Mais la place est également dédiée aux habitants, ce qui appelle un certain confort et une présence végétale.

L'espace à dénommer est compris entre la rue DUGAS-MONTBEL au Nord, la rue SMITH à l'Est, et le bâtiment des Archives municipales à l'Ouest (au-delà du cours CHARLEMAGNE).

Cette dénomination a le double avantage d'être d'ores et déjà largement utilisée et d'inscrire le futur espace public dans son environnement fonctionnel.

En accord avec la SEM Lyon Confluence et M. le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose de dénommer cet espace : « place des Archives ».

Dans le cadre de cet aménagement, le tracé de la rue DUGAS-MONTBEL va être modifié.

Le tronçon de cette rue situé au Nord de la future place des Archives, entre la rue SMITH et le cours CHARLEMAGNE, est supprimé ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité ;

### **DELIBERE**

1. L'espace public compris entre la rue DUGAS-MONTBEL au Nord, la rue SMITH à l'Est, et le bâtiment des Archives municipales à l'Ouest (au-delà du cours CHARLEMAGNE), est dénommé « place des Archives ».

2. La rue DUGAS-MONTBEL est modifiée dans son tracé. Le tronçon de cette rue situé au Nord de la future place des Archives, entre la rue SMITH et le cours CHARLEMAGNE, est supprimé.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINE